## **DDARS 48**

Service santé environnement Téléphone : 04 66 49 40 94

Télécopie : 04 66 49 03 07 ars-oc-dd48-laboratoires@ars.sante.fr

## **ALERTE NON CONFORMITE DD48**

## Eau destinée à la consommation humaine : MICROBIOLOGIE

Date d'envoi ;

10/11/24

Programmation ARS : octobre 2024

Coordonnées ARS hors jours ouvrés N° alerte :

0800 301 301

ars-oc-alerte@ars.sante.fr

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSESDE LA LOZERE

Rue du Gévaudan BP 143 48005 Mende cedex

Téléphone secrétariat : 04 66 65 72 10 Télécopie secrétariat : 04 66 65 72 14 Téléphone microbiologie : 04 66 65 72 18 Tél. astreinte microbiologie : 06 74 50 05 61 Courriel microbiologie : bae@lozere.fr

Courriel:

Renseignements concernant le prélèvement				
Code SISE du prélèvement :	04800121450	Date du prélèvement :	07/11/24	
Motif du prélèvement :	CONTRÔLE SUPPLEMENTAIRE - EAUX DISTRIBUEES	Code SISE : S1		
Type d'analyse :	CME RECONTRÔLE BACTÉRIO	Code SISE :	S.MB	

Renseignements concernant la localisation du prélèvement				
Unité de gestion de l'installation :	PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE	Code SISE de l'UGE : 0480130		
Installation :	SAINT MAURICE DE VENTALON	Code SISE de l'INS: 048000932		
Type d'installation :	UNITE DE DISTRIBUTION	Code SISE : UDI		
Nature de l'eau de l'installation :	EAU SUPERFICIELLE	Code SISE : ESU		
Commune du point de surveillance :	PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE			
Nom du point de surveillance :	MAS MEJEAN	Code SISE du PSV: 0480000001020		
Localisation du point de surveillance :	HABITATION PARTICULIERE			
Type d'eau du point de surveillance :	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE	Code SISE : T		

Renseignements concernant les résultats d'analyse						
Paramètres	Code SISE	Résultat	Unité	Norme	Seuil intervention astreinte	
Esccherischia coli	ECOLI	5	germes / 100ml	0 /100ml	> 4 /100ml	
Entérocoques fécaux	STRF	2	germes / 100ml	0 /100ml	> 4 /100ml	
Turbidité	TURBNFU	<0.2	NFU	< 2 NFU pour UDI <1 NFU pour TTP	-	
Chlore libre terrain	CL2LIB	<0.03	mg/l	>0,1 mg/l	-	
Chlore total terrain	CL2TOT	<0.03	mg/l	-	-	

Données de la distribution sur laquelle le prélèvement a été réalisé					
Population permanente :	85	Population décret :	118	Distribution sans limitation d'usage permanente	
Dépassement à gérer.					